

# Je protège les acteurs de mon association

## 1- Je prévois les risques dans la vie quotidienne de mon association

Je rappelle et adapte régulièrement le règlement intérieur et les consignes particulières liées à mon activité

Je focalise sur les domaines sensibles

- ↔ L'usage des véhicules personnels
- ↔ Les missions et les travaux
- ↔ L'encadrement des enfants
- ↔ Le bon état des locaux, installation et matériels

Je gère mon association « en bon père de famille »

- ↔ Je tiens une comptabilité
- ↔ Je contrôle mes engagements financiers
- ↔ Je pratique la transparence

## 2- J'anticipe les risques pour les activités occasionnelles

Je me tiens informé des risques et prends conscience des responsabilités de mon association

Je répartis les tâches et nomme des responsables

Je fixe des règles précises et claires

J'informe sur les risques

- Les dirigeants
- Les bénévoles
- Les salariés
- Les adhérents
- Le public

## 3- J'anticipe le risque incendie

Je veille au bon état de mes locaux

- Je fais respecter l'ordre et la propreté
- Je fais contrôler les installations électriques tous les ans
- Je fais vérifier les extincteurs et contrôle leur signalisation et leur accessibilité
- Je pratique la transparence

J'informe et je forme les personnes

J'affiche les consignes incendie

Je forme les personnes à la manipulation des moyens d'intervention

J'organise une équipe de première intervention

J'organise des exercices d'évacuation